



Assemblée générale mixte du 26 avril 2007

Résultats des votes des résolutions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 26 avril 2007, sous la présidence de Martin Bouygues, a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réunissait des actionnaires représentant 281,9 millions de droits de vote soit 65,93% du total.

	Quorum exigé	Nombre d'actions (présents, représentés, ou ayant voté par correspondance)	Nombre de voix
Partie Ordinaire (1/5 x 334 247 497)	66 849 500	189 181 205	281 876 179
Partie Extraordinaire (1/4 x 334 247 497)	83 561 875	189 190 887	281 894 073

Martin Bouygues a ouvert l'Assemblée générale mixte par une présentation du Groupe et a répondu aux questions des actionnaires.

Les vingt-huit résolutions soumises au vote ont ensuite été adoptées, à une majorité comprise entre 77,40% et 99,98%.

Partie ordinaire :

Les actionnaires ont approuvé les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2006. Ils ont décidé de verser au titre de cet exercice un dividende de 1,20 euro net par action. Le paiement du dividende sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2007. Les actionnaires ont également approuvé les conventions réglementées.

Les actionnaires ont ensuite ratifié la cooptation de Patrick Kron en qualité d'administrateur. Ils ont renouvelé pour 3 ans les mandats d'administrateurs de Lucien Douroux, Jean Peyrelevade et SCDM. Ils ont élu Thierry Jourdaïne et Jean-Michel Gras en qualité d'administrateurs représentant les salariés actionnaires, pour une durée de 3 ans. Ils ont nommé Alain Pouyat en qualité de censeur, pour une durée de 3 ans.

Ils ont autorisé la société à intervenir sur ses propres actions.

	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire	Pour	Contre	Abstentions
1	Approbation des comptes de la société mère	99,60%	0,39%	0,01%
2	Approbation des comptes consolidés	99,73%	0,26%	0,01%
3	Affectation du résultat, fixation du dividende	99,98%	0,01%	0,01%
4	Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ⁽¹⁾	81,96%	18,03%	0,01%
5	Ratification de la cooptation d'un administrateur (P. Kron)	91,19%	8,80%	0,01%
6	Renouvellement du mandat d'un administrateur (L. Douroux)	97,23%	2,60%	0,17%
7	Renouvellement du mandat d'un administrateur (J. Peyrelevade)	93,70%	6,28%	0,02%
8	Renouvellement du mandat d'un administrateur (SCDM)	94,57%	5,42%	0,01%
9	Élection d'un administrateur représentant les salariés actionnaires (Th. Jourdaïne)	94,74%	5,25%	0,01%
10	Élection d'un administrateur représentant les salariés actionnaires (J-M Gras)	94,75%	5,24%	0,01%
11	Nomination d'un censeur (A. Pouyat)	93,59%	6,25%	0,16%
12	Autorisation en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions	84,51%	15,48%	0,01%

⁽¹⁾ Les actionnaires concernés, représentant 111 151 516 voix, n'ont pas pris part au vote.

Partie extraordinaire :

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des délégations de compétence et des autorisations à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, de procéder à des attributions gratuites d'actions, ou de réduire le capital social par annulation d'actions propres.

Enfin, les actionnaires ont approuvé les modifications statutaires qui leur étaient proposées en vue notamment de prendre en compte certaines dispositions de la loi relative au développement de l'épargne salariale (indication dans les statuts du mode de désignation des candidats aux postes d'administrateurs représentant les salariés actionnaires ; durée du mandat de ces administrateurs portée à 3 ans).

	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	Pour	Contre	Abstentions
13	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	97,09%	2,90%	0,01%
14	Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	97,12%	2,87%	0,01%
15	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	84,95%	15,04%	0,01%
16	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	89,80%	10,19%	0,01%
17	Autorisation de fixer le prix d'émission par appel public à l'épargne, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	84,90%	15,09%	0,01%
18	Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	94,12%	5,87%	0,01%
19	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	86,23%	13,76%	0,01%
20	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires sociaux	88,00%	11,99%	0,01%
21	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société	82,11%	17,88%	0,01%
22	Autorisation d'utiliser les délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la société	77,40%	22,59%	0,01%
23	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique ⁽¹⁾	77,40%	22,59%	0,01%
24	Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions	83,60%	16,39%	0,01%
25	Délégation de compétence à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	99,83%	0,16%	0,01%
26	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres	99,86%	0,13%	0,01%
27	Modification des statuts	99,78%	0,21%	0,01%
28	Pouvoirs pour formalités	99,91%	0,08%	0,01%

(1) Résolution relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée, mais soumise aux règles de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire.

Le document de référence a été remis aux actionnaires présents le jour de l'Assemblée. Il est accessible sur le site Internet de la société (www.bouygues.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être demandé à la société (Direction de la Communication Interne –32 avenue Hoche – 75008 PARIS).